ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/ADP/W/502
G/SCM/W/577
G/SG/W/244

6 novembre 2018

(18-6940)

Comité des pratiques antidumping
Comité des subventions et des mesures compensatoires
Comité des sauvegardes

NOTE DU SECRÉTARIAT

Pour plus de commodité, les Membres trouveront indiqués ci-après les délais fixés pour les documents à présenter à la suite des **réunions tenues en octobre 2018** par les Comités des pratiques antidumping, des subventions et des mesures compensatoires, et des sauvegardes, et les organes subsidiaires, et en prévision des **réunions qui auront lieu en avril 2019**, au cours de la semaine du **29 avril 2019**.

Il est rappelé aux Membres qu'ils doivent toujours présenter les questions et réponses écrites directement au Membre concerné en même temps qu'ils les présentent au Secrétariat pour distribution.

1 NOTIFICATIONS DE LÉGISLATIONS RELATIVES AUX DROITS ANTIDUMPING ET DROITS COMPENSATEURS

Le Secrétariat distribuera aux Membres, d'ici au **22 mars 2019**, une liste des **nouvelles notifications de législations** qui seront inscrites à l'ordre du jour des réunions ordinaires d'**avril 2019**. Conformément aux procédures adoptées par les Comités, les notifications distribuées dans les trois langues de travail de l'OMC au plus tard le **18 mars 2019** seront examinées aux réunions ordinaires des Comités d'**avril 2019**.

12 novembre 2018	Questions complémentaires écrites concernant les notifications de législations examinées aux réunions ordinaires des Comités d'**octobre 2018**.
3 décembre 2018	Réponses écrites aux questions écrites concernant les notifications de législations examinées aux réunions ordinaires des Comités d'**octobre 2018**.
18 mars 2019	Questions écrites concernant les notifications de législations déjà examinées, en vue de leur examen aux réunions ordinaires des Comités d'**avril 2019**.
8 avril 2019	Questions écrites concernant les nouvelles notifications de législations qui seront examinées aux réunions ordinaires des Comités d'**avril 2019**.
15 avril 2019	Réponses écrites aux questions écrites présentées avant le **18 mars 2019** concernant les notifications de législations déjà examinées, en vue de leur examen aux réunions ordinaires des Comités d'**avril 2019**.

2 NOTIFICATIONS DE LÉGISLATIONS RELATIVES AUX MESURES DE SAUVEGARDE

Le Secrétariat distribuera aux Membres, d'ici au **22 mars 2019**, une liste des **nouvelles notifications de législations** qui seront inscrites à l'ordre du jour de la réunion ordinaire d'**avril 2019**. Conformément aux procédures adoptées par le Comité des sauvegardes, les

notifications distribuées dans les trois langues de travail de l'OMC au plus tard le **18 mars 2019** seront examinées à la réunion ordinaire du Comité d'**avril 2019**.

12 novembre 2018	Questions complémentaires écrites concernant les nouvelles notifications de législations examinées à la réunion ordinaire du Comité d'**octobre 2018**.
3 décembre 2018	Réponses écrites à toutes les questions écrites en suspens posées avant la réunion ordinaire du Comité d'**octobre 2018**, ou au moment de celle-ci, ainsi que réponses écrites aux questions complémentaires posées pour la date limite susmentionnée.
18 mars 2019	Questions écrites concernant les notifications de législations déjà examinées, en vue de leur examen à la réunion ordinaire du Comité d'**avril 2019**.
8 avril 2019	Questions écrites concernant les nouvelles notifications de législations qui seront examinées à la réunion ordinaire du Comité d'**avril 2019**.
15 avril 2019	Réponses écrites aux questions écrites qui ont été présentées avant le **18 mars 2019** concernant les notifications de législations déjà examinées, en vue de leur examen aux réunions ordinaires du Comité d'**avril 2019**.

3 NOTIFICATIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS

Nouvelles notifications complètes concernant les subventions

Les nouvelles notifications complètes pour 2017 devaient être présentées au plus tard le **30 juin 2017**. Conformément à la procédure adoptée par le Comité à sa réunion ordinaire d'avril 2005 et distribuée dans le document G/SCM/117[1], seules les notifications distribuées dans les trois langues de travail de l'OMC au plus tard le **3 janvier 2019** pourront être examinées à la réunion extraordinaire qui se tiendra en **avril 2019**. Le Secrétariat distribuera aux Membres, peu après, une liste des nouvelles notifications complètes pour 2017 concernant les subventions et toutes autres nouvelles notifications complètes n'ayant pas encore été examinées, inscrites à l'ordre du jour de cette réunion.

12 novembre 2018	Questions complémentaires écrites concernant les notifications de subventions examinées à la réunion extraordinaire du Comité du **23 octobre 2018** qui n'avaient pas été examinées aux réunions précédentes.
3 décembre 2018	Réponses écrites à toutes les questions écrites complémentaires et en suspens concernant les notifications de subventions examinées à la réunion extraordinaire du Comité du **23 octobre 2018** qui n'avaient pas été examinées aux réunions précédentes.
28 janvier 2019	Questions écrites sur les nouvelles notifications complètes pour 2017 concernant les subventions, ainsi que sur les nouvelles notifications complètes n'ayant pas encore été examinées, qui seront examinées à la réunion extraordinaire du Comité d'**avril 2019**.
1er avril 2019	Réponses écrites aux questions écrites sur les nouvelles notifications complètes pour 2017 concernant les subventions, ainsi que sur les nouvelles notifications complètes n'ayant pas encore été examinées, qui seront examinées à la réunion extraordinaire du Comité d'**avril 2019**.

[1] À la réunion ordinaire qu'il a tenue le 25 avril 2017, le Comité est convenu que les procédures contenues dans le document G/SCM/117 s'appliqueraient à l'examen des nouvelles notifications complètes concernant les subventions pour 2017.

Notifications en matière de transparence relatives à l'article 27.4 – Période pour la suppression des subventions à l'exportation

Les Membres bénéficiant de **prorogations au titre de l'article 27.4** sont tenus, conformément au paragraphe 2 c) des procédures établies dans le document WT/L/691, de présenter des **notifications en matière de transparence pour l'année 2015** la dernière des deux années de la période finale pour la suppression des subventions à l'exportation. Ces notifications devaient être présentées pour le **30 juin 2016**.

4 AUTRES COMMUNICATIONS

18 mars 2019	Communications pour la réunion du **Groupe informel de l'anticontournement** qui se tiendra en **avril 2019**.